



PROCÉDURE DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR UNE INSCRIPTION EN 1^{ère} ANNÉE DE THESE DE DOCTORAT

1. Répartition des dossiers de candidature par équipe d'accueil à l'École Doctorale par le secrétariat administratif
2. Transfert des dossiers répartis aux différents responsables de chaque équipe d'accueil par le secrétariat administratif de l'école doctorale
3. Examen des dossiers de candidature au niveau de l'équipe d'accueil selon les critères et les modalités définis par l'école doctorale
4. Etablissement d'une liste des candidats retenus avec avis motivé, par l'équipe d'accueil
5. Transmission de la liste et des dossiers de candidature retenus par l'équipe d'accueil à l'école doctorale, avec un soit transmis
6. Analyse et évaluation des dossiers de candidature retenus, par le conseil scientifique et pédagogique de l'école doctorale, au regard des critères définis
7. Publication de la liste des sélectionnés par l'école doctorale, avec ampliation aux équipes d'accueil et à la scolarité